



POUR QUE LES ENTREPRISES CONTINUENT À FORMER

AGEFI - 15.05.2020

DANS UNE PÉRIODE DIFFICILE POUR DE NOMBREUSES ENTREPRISES FORMATRICES, IL S'AGIT DE MAINTENIR LE NOMBRE DES PLACES D'APPRENTISSAGE, CAS ÉCHÉANT PAR DES AIDES CIBLÉES.

La formation professionnelle en entreprise contribue à la qualité de l'économie helvétique et à l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle. A ce titre, il faut veiller à ce que son fonctionnement souffre le moins possible des difficultés actuelles.

En premier lieu, il est important que les employeurs et les apprentis aient confiance dans la valeur des titres décernés cette année. Par décision du Conseil fédéral, les examens de maturité professionnelle ont été annulés dans toute la Suisse et la maturité professionnelle 2020 sera donc décernée sur la seule base des notes d'école. Cette solution est fiable car les formateurs qui suivent les apprentis année après année sont capables d'évaluer précisément leurs performances. Par ailleurs, même si les employeurs se fondent sur les titres obtenus par les personnes qu'ils souhaitent engager, leur décision reste tout de même largement liée aux qualités individuelles de chaque candidat.

La seconde préoccupation est de garantir un nombre suffisant de places d'apprentissage. Beaucoup d'entreprises formatrices sont actuellement confrontées à des situations financières délicates et à des inquiétudes légitimes face à l'avenir. Il est pourtant indispensable que chaque branche continue de former et que chaque métier voie sa relève assurée. Cette relève sera d'autant plus nécessaire au moment où de nombreuses entreprises vont devoir remonter la pente.

Il faut dès lors exhorter les employeurs à maintenir leurs efforts et à continuer à engager de nouveaux apprentis. Cas échéant, il faut aussi encourager concrètement les entreprises. On constate en effet déjà dans certains cantons, en particulier en Suisse romande, une diminution du nombre de contrats d'apprentissage par rapport aux années précédentes. Un tel constat incite à agir. Le président de l'Union syndicale suisse propose que les entreprises qui ont souscrit un crédit Covid-19 puissent déduire mille francs de leur dette pour chaque

apprenti embauché. Les organisations économiques vaudoises, pour leur part, demandent au gouvernement cantonal de prendre en charge, exceptionnellement et pendant une année, la moitié du salaire des apprentis qui seraient engagés au mois d'août 2020. Un soutien au niveau cantonal apparaît pertinent, vu la diversité des situations. Une «task force» a néanmoins été constituée sur le plan fédéral, afin de suivre l'évolution du marché des places d'apprentissage et de prévoir des mesures en cas de déséquilibre.

Enfin, il vaut la peine de rappeler que, selon une étude de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), la formation des apprentis se révèle rentable pour beaucoup d'entreprises, que ce soit avec des formations CFC en trois ans ou AFP en deux ans. Il est aussi démontré que le bénéfice des entreprises est d'autant plus grand lorsque celles-ci continuent ensuite à employer les apprentis qu'elles ont formés.

En continuant à former des apprentis, les entreprises contribuent de manière concrète à préparer l'avenir.